



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23161085

Déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège
Division Neufchâteau

Le

Le greffier

Greffé

N° d'entreprise : **0434 901 775**

Nom

(en entier) : **ARION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **6640 Vaux-sur-Sûre, Morhet 106**

Objet de l'acte : **Modification de l'adresse du siège de la société**

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 novembre 2023

Le 13 novembre 2023 s'est tenue au siège de la SA ARION une réunion du Conseil d'Administration de la société.

(On omet)

Le Conseil d'administration, pouvant délibérer et statuer valablement sur tous les points repris à son ordre du jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations, aborde les points repris à l'ordre du jour de sa réunion et prend les résolutions suivantes chaque fois par vote séparé et à l'unanimité :

Première résolution

Le Conseil d'Administration :

A. constate pour autant que de besoin – et ce, au vu de l'attestation délivrée le 7 novembre 2023 par la Commune de Vaux-sur-Sûre – que l'adresse du siège de la société est modifiée suite à une décision prise le 22 septembre 2016 par le Conseil communal de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

B. déclare par conséquent que, suite à la décision prise unilatéralement par la Commune de Vaux-sur-Sûre, le siège de la société est établi à l'adresse suivante : 6640 Vaux-sur-Sûre, Promenade des Coccinelles 3.

Deuxième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés à l'administrateur-délégué aux fins d'exécution de la résolution prise et notamment pour la publication aux Annexes au Moniteur Belge.

(On omet)

Pour la SA ARION

Marc Mouton

Administrateur-délégué

Pièces déposées au Greffe :

- PV de la réunion du CA du 13 novembre 2023

- attestation délivrée le 7 novembre 2023 par la Commune de Vaux-sur-Sûre

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).